

Charte de gouvernance partagée pour un établissement en démarche globale de développement durable

Préambule

Cette charte est le fruit d'un travail mené dans l'établissement depuis 2009 en partenariat avec EDUTER recherche/AgroSup Dijon pour mettre en place un dispositif de gouvernance partagée des actions "Développement durable" dans l'EPLFPA.

Par "gouvernance partagée", on entend:

1.un mode d'organisation et de gestion partagées (personnels/élèves/apprentis/stagiaires ¹) de toutes les actions qui contribuent à mettre en œuvre les principes du "développement durable" dans l'EPLFPA.

2.un mode de pilotage et de suivi des actions favorable au développement collectif et personnel mais aussi à l'engagement professionnel des parties prenantes² de l'établissement.

3.La production d'informations régulières et rigoureuses sur les actions mises en œuvre de manière à favoriser une réflexion partagée sur la manière de faire et sur leur impact (pédagogique, éducatif, organisationnel et partenarial) pour en améliorer le pilotage.

4.La communication et la valorisation des actions réalisées.

I- ENGAGEMENTS

- L'établissement s'engage à mettre en place :
 - ◆ un dispositif pour organiser et gérer collectivement les actions DD dans la durée (temps de travail, reconnaissance et valorisation des temps d'investissement, d'implication, missions d'animation et de développement...)
 - ◆ un mode de management qui favorise le temps de réflexion et la production de connaissances objectives
 - ◆ une communication permettant de motiver et de réfléchir.
- L'établissement s'engage à valoriser les actions DD par des événements et par toutes formes de communication,
- L'établissement s'engage à favoriser la mobilisation intergénérationnelle dans la participation aux actions décidées collectivement par les adultes et les élèves¹,
- L'établissement s'engage à :
 - informer : des objectifs communs, des réalisations passées, des actions prévues, du mode de fonctionnement collectif...
 - former : les personnels et les élèves ¹ au développement durable, aux techniques de diagnostic, de réunion, de communication...

L'établissement veillera à :

- Trouver un équilibre entre créativité, initiatives et cadre scolaire et réglementaire.
- Tenir compte des rythmes pédagogiques, institutionnels et des temps de réponses face aux sollicitations des professionnels et des partenaires .

¹ Personnels de l'établissement (enseignants, formateurs, techniciens...), élèves, apprentis, stagiaires

² Parents, associations, entreprises, collectivités, acteurs et partenaires du territoire...

- A faire respecter le principe d'égalité lors des réunions (concertation) dans le respect des instances règlementaires : une personne = une voix . Il faut trouver un équilibre entre les différents pouvoirs: scientifique, de l'usager et hiérarchique.
- A élargir le groupe d'animation des actions DD autour des animateurs DD
- A établir un projet DD cohérent avec son projet global d'EPLEFPA et un programme d'actions qui ne se limite pas aux seuls appels d'offre (région, DRAF...).

II- CONDITIONS DE REALISATION

1- Mise en place d'un dispositif de gouvernance partagée

Un groupe projet :

- Permet la **gestion quotidienne** et la mise en œuvre de chaque action
Composition : Toutes les parties prenantes intéressées par le projet et ayant un rôle dans la mise en place de ces actions (enseignants/formateurs, personnels non enseignants, apprenants/"Ecoresponsables", parents d'apprenants, partenaires....).
- L'animation et l'organisation sont réalisées par le porteur de projet (regroupant parfois plusieurs actions) accompagné d'un animateur DD si besoin. Le porteur de projet est une personne de l'établissement.
- La gouvernance repose sur une participation identique : une personne = une voix et une critique = une proposition. La présence des apprenants est nécessaire.
- L'outil de suivi des actions est une fiche action (collecte d'informations) couplée à un relevé de décisions et suivi.
- Les réunions ainsi que leur fréquence sont à l'initiative des porteurs de projet et fixées avec toutes les parties-prenantes. Les projets écoresponsables sont aussi des groupes projet ouverts à tous.
- La communication des actions est réalisée à l'aide des fiches communication et d'articles sur le site de l'EPL et de la Conférence EPL éducagri, E-lyco, Presse locale...

Un bureau de gestion :

- A pour rôle de réguler des prises de décisions urgentes
- Composé du porteur de projet, du pilote de la commission concernée, d'un animateur DD et d'un membre de l'équipe de direction et 1 Ecoresponsable (délégation possible).
- Se réunit à la demande du porteur de projet, à l'initiative de la direction de l'EPL ou des animateurs DD, en fonction des besoins.
- Organisation à la charge des animateurs DD. Le porteur de projet réunit ensuite son groupe de projet pour partager cette décision et la mise en place de l'action.
- Ce n'est pas une instance de régulation de routine.

Les commissions :

- 5 commissions ont été annoncées suite à la première enquête de 2008 : "Terres"et « Ecoresponsables » sont des commissions qui existent, "Territoires et solidarité", "Vivre ensemble", "Produire et consommer responsable" ne sont pas des groupes réels. Ces commissions sont à revoir en fonction des orientations choisies en commission A21 et validée en conseil d'administration. Les orientations proposées pour 2012 -2013 restent celles de l'Agenda 21 de 2008 pour permettre une réflexion sur les prochaines orientations.

- Ces commissions ont pour rôle de **suivre** l'ensemble des actions en cours sur la thématique, qui sont coordonnées autour de chacun des axes fixés par la commission A 21 et validés par les instances de l'EPLEFPA. -La commission a pour missions la réflexion autour de la thématique, l'information et la proposition d'orientations pour la commission A21

– Composées des porteurs de projet ,de membres de la direction, de l'équipe DD, au moins 2 Ecoresponsables participants à des groupes projets sur la thématique, de parents d'élèves et d'apprentis avec la participation possible de partenaires.

–L'animation est confiée à un pilote volontaire pour chaque commission, pour 1 an renouvelable 3 fois.

–Les commissions se réunissent au minimum deux fois par an. Elles pourront aussi se réunir à la demande du pilote et chaque commission décidera de l'occurrence des ses réunions.

–L'outil de suivi est un relevé de décisions et de suivi permettant l'analyse des différents projets.

–Le compte rendu de chaque commission fera l'objet d'une diffusion sur la conférence de l' EPL et sera archivé et consultable sur le site du lycée, E-lyco...

La commission Agenda21 :

– Son rôle est le **suivi** et l'évaluation des actions en cours (indicateurs) proposées par les commissions thématiques, **l'orientation** (axes à prioriser = chantiers) pour les années suivantes et de **valider** les actions à venir en cohérence avec les orientations décidées pour l'année. La commission se porte garante de la charte de gouvernance avec l'équipe de direction de l'EPL.

– Composée des pilotes des commissions, de différentes catégories de personnels de l'EPLEFPA, de l'équipe DD, d'au moins 2 écoresponsables, de personnes ressources en développement durable (associations, élus des collectivités locales,...), de participants extérieurs (parents, élus, associations....).

– L'animation; l'organisation sont confiées aux animateurs DD

– Elle se réunit deux fois par an (automne pour les projet « Ecoresponsables » et avant le CA de mars « ressources et développement durable ».)

– Les décisions sont relevées dans un compte rendu qui sera diffusé sur la Conférence de l' EPL sur Educagri, archivé et consultable sur le site du lycée.

2- Modalités d'élaboration et de validation du programme annuel d'action et des projets

Les orientations stratégiques issues de l'Agenda 21 de 2008 et revalidées au Conseil d'administration de février 2012 sont reconduites pour un an.

- Produire et consommer responsable
- Terres
- Territoires et solidarité
- Ecoresponsables
- Vivre ensemble

Des actions sont réalisées dans ces 5 thématiques.

3- Ressources nécessaires , animateurs DD, appui, budget, temps et lieu de réunion, accès à l'information, tenue des archives, lettres de mission, décharges...

-Animateur Développement Durable et Agenda 21

-Budgets accordés en fonction des besoins des projets et des disponibilités financières de l'EPL

-Demande de financement auprès de la région PDL et autres partenaires

-Appui du SNA -Réseau National Développement Durable

4- Communication et valorisation, supports, périodicité....

Site E-lyco de l'EPL Jules Rieffel, Sillage, Conférence de l'EPL Jules Rieffel, Liste de diffusions spécifiques.